

# **VISIONMED GROUP**

Société Anonyme

112, avenue Kléber  
75116 Paris

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

## **VISIOMED GROUP**

Société Anonyme  
112, avenue Kléber  
75116 Paris

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

---

A l'assemblée générale de la société VISIOMED GROUP,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VISIOMED GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par la société. Nous avons par ailleurs vérifié le caractère approprié des informations fournies en annexe.

Les immobilisations incorporelles liées aux marques ont fait l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations » du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation. Nous avons notamment vérifié la cohérence d'ensemble des hypothèses et business plans utilisés à cette fin. Nous avons vérifié que la note « Immobilisations » du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe donne une information appropriée.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

*Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

*Informations relatives au gouvernement d'entreprise*

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*Autres informations*

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Albert AIDAN

**COMPTES ANNUELS**

SA VISIOMED GROUP

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

2017



## Bilan Actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement	2 694 273	1 348 823	1 345 450	1 043 563
Frais de développement				385 831
Concessions, brevets et droits similaires	4 093 089	94 124	3 998 965	4 101 499
Autres immobilisations incorporelles	65 901	35 798	30 102	83 487
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				133 220
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Installations techniques, mat. et outillage	194 229	175 756	18 473	104 043
Autres immobilisations corporelles	991 491	286 692	704 799	593 885
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Autres participations	5 378 414	2 400 664	2 977 750	1 192 524
Autres immobilisations financières	311 766		311 766	283 846
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>13 729 162</b>	<b>4 341 858</b>	<b>9 387 304</b>	<b>7 921 899</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Marchandises	11 162	251	10 911	
Avances, acomptes versés sur commandes	73 036		73 036	146 049
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	87 424	13 917	73 508	171 704
Autres créances	4 180 620	18 135	4 162 485	4 063 784
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (Donc actions propres) :	484 243	4 570	479 673	764 196
Disponibilités	2 334 579		2 334 579	4 558 810
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	490 265		490 265	405 239
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>7 661 330</b>	<b>36 873</b>	<b>7 624 457</b>	<b>10 109 781</b>
Ecarts de conversion actif	1 467		1 467	1 618
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>21 391 959</b>	<b>4 378 731</b>	<b>17 013 228</b>	<b>18 033 299</b>

## Bilan Passif

Rubriques	Exercice 2017	Exercice 2016
Capital social ou individuel (dont versé : 14 211 911 )	14 211 911	6 782 316
Primes d'émission, de fusion, d'apport	28 643 298	17 632 539
Réserve légale	20 943	20 943
Report à nouveau	-14 334 360	-1 303 941
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-15 726 807</b>	<b>-13 030 419</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>12 814 985</b>	<b>10 101 438</b>
Provisions pour risques	56 467	518 952
<b>PROVISIONS</b>	<b>56 467</b>	<b>518 952</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles	20 000	3 480 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Avances et acomptes sur commandes	0	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 059 064	2 860 487
Dettes fiscales et sociales	719 252	667 725
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	328 385	343 194
Autres dettes	11 976	20 730
Produits constatés d'avance	163	168
<b>DETTES</b>	<b>4 138 839</b>	<b>7 372 308</b>
Ecart de conversion passif	2 937	40 602
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 013 228</b>	<b>18 033 299</b>

## Compte de résultat

Rubriques	Exercice 2017			Exercice 2016
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	813 737	595 562	1 409 299	1 799 819
Production vendue de services	2 671 300	108 054	2 779 353	2 537 825
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>3 485 037</b>	<b>703 616</b>	<b>4 188 652</b>	<b>4 337 644</b>
Subventions d'exploitation			5 021	5 770
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			557 678	101 088
Autres produits			350 852	351 137
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>5 102 204</b>	<b>4 795 639</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			905 287	926 221
Variation de stock (marchandises)			-9 094	-431
Achats de matières premières et autres approvisionnements				300
Autres achats et charges externes			8 042 309	8 939 880
Impôts, taxes et versements assimilés			60 293	84 603
Salaires et traitements			2 833 563	2 408 759
Charges sociales			1 165 453	966 751
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 033 744	772 631
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			13 101	15 734
Dotations aux provisions			55 000	425 071
Autres charges			154 904	72 060
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>14 254 561</b>	<b>14 611 579</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-9 152 358</b>	<b>-9 815 940</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>111 861</b>	<b>925 678</b>
Produits financiers de participations			85 845	71 710
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			69	391
Reprises sur provisions et transferts de charges			4 816	834 047
Différences positives de change			11 096	1 938
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			10 035	17 592
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>7 230 311</b>	<b>4 452 405</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			2 406 701	4 816
Intérêts et autres charges financières			4 774 874	4 371 281
Différences négatives de change			4 709	55
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			44 027	76 253
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-7 118 450</b>	<b>-3 526 727</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>-16 270 808</b>	<b>-13 342 668</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>1 779 763</b>	<b>49 287</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			32 994	49 287
Produits exceptionnels sur opérations en capital			1 746 770	
Reprises sur provisions				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>1 742 356</b>	<b>181 107</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			583	35 891
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 741 773	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				145 216
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>37 408</b>	<b>-131 820</b>
Impôts sur les bénéfices			-506 593	-444 069
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>6 993 828</b>	<b>5 770 603</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>22 720 635</b>	<b>18 801 022</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>			<b>-15 726 807</b>	<b>-13 030 419</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA VISIOMED GROUP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 17 013 228 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 15 726 807 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis selon les normes édictées par le plan comptable général.

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu suite à la première application du règlement 2015-06.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## Estimations faites par la direction

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des immobilisations corporelles, financières et incorporelles, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité ainsi que la dépréciation des actifs circulants.

Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations qui ont été établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, mais qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

## Immobilisations

### Immobilisations incorporelles et corporelles:

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de marques pour une valeur nette de 3 765 K€ et de brevets pour une valeur nette de 233 K€ au 31 décembre 2017.

Ces marques, bien qu'elles fassent l'objet d'une protection juridique, ont une durée d'utilisation jugée non limitée et donc il n'y a pas d'amortissement pratiqué. L'entreprise apprécie à chaque clôture en considérant les informations internes et externes à sa disposition l'existence d'indices de perte de valeur. À fin décembre 2017, les marques ont fait l'objet de tests d'impairment en application de la méthode des flux de trésorerie. Les résultats de cette méthode peuvent être ajustés par des évaluations externes si nécessaires. Ces tests d'impairment n'ont conduit à la constatation d'aucune provision pour dépréciation de ces marques.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que sa valeur actuelle (la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage) demeure inférieure à la valeur des actifs incorporels.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas

## Règles et méthodes comptables

rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations est constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence, la valeur d'utilité correspondant en principe à la quote-part de situation nette de la filiale considérée. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une analyse approfondie est conduite sur la base d'éléments prévisionnels pouvant conduire à la constatation d'une provision pour dépréciation.

### Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, la durée d'amortissement correspond à la durée d'usage. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

* Concessions, logiciels et brevets :	
logiciels	2 ans
maintenance des brevets	20 ans
* Installations techniques	5 ans
* Matériel et outillage industriels	5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans
* Matériel de transport	4 à 5 ans
* Matériel de bureau	5 ans
* Matériel informatique	3 ans
* Mobilier	5 ans

### Frais d'établissement

Les frais d'augmentation de capital ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement et amortis sur 3 ans.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances et Chiffre d'affaires

## Règles et méthodes comptables

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la créance présente un risque lié au recouvrement de la créance.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu

## Provisions

Toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

## VMP / Actions propres

Les valeurs mobilières de placement sont les titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance:

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les titres cotés sont évalués au cours moyen du dernier mois.

Les titres non cotés sont estimés à leur valeur probable de négociation à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité ayant pour objet à la fois la liquidité des transactions et la régularité des cours sont classées en immobilisations financières.

Lorsque le contrat conclu avec le Prestataire de services d'investissement prévoit uniquement la régularisation de cours, les actions rachetées sont à comptabiliser en VMP au compte 502 « Actions propres ». Au 31 décembre 2017, les actions propres chez Visiomed Group sont constatées en VMP.

## Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité courante de l'entreprise.

## Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

## Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention en engagements hors bilan dans la présente annexe.

## Règles et méthodes comptables

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 71 331 euros. Conformément à la note d'information de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE. Le CICE perçu au cours de l'exercice permet de participer à l'effort d'innovation et de recherche.

### Apport de certains actifs à la société BewwelConnect SAS (anciennement In Pharma SAS)

La société Visiomed Group SA a procédé à un apport de certains de ses actifs, concernant la marque Bewell Connect, à sa filiale détenue à 100%, In Pharma SAS, devenue BewellConnect SAS depuis le 22 décembre 2017.

L'apport a été approuvé par le conseil d'administration du 18 décembre 2017, selon un contrat d'apport signé entre les parties le 18/12/2017 et a fait l'objet d'un rapport, émis le 19 décembre 2017, par le commissaire aux apports désigné à cet effet.

Les détails des apports sont les suivants ;

#### Immobilisations incorporelles :

- Le fonds de commerce, évaluée à 5 000 € ;
- les brevets et dessins évalués globalement à 120 324,65 € ;
- les logiciels, évalués globalement à 8 333,33 € ;
- les recherches et développements évalués globalement à 593 420,35 € ;

#### Immobilisation financières ;

- 1 667 actions de la société "Medical Intelligence Service" (MIS), société par actions simplifiée au capital de 66 670 €, dont le siège social est à PARIS (75013) - 9, avenue d'Italie, identifiée sous le numéro 795 177 146 R.C.S. PARIS, évaluées à 499 999,98 €, étant précisé que ces actions représentent 25 % du capital de la société "Medical Intelligence Service" (MIS) ;
- 700 actions de la société "BEWELLCONNECT Corp." (BWC), société implantée aux États-Unis, enregistrée dans le Delaware et dont les bureaux se trouvent à Boston (Massachusetts), évaluées à 664,39 € étant précisé que ces actions représentent 70 % du capital de la société "BEWELLCONNECT Corp." ;
- 848 200 actions de la société "VISIOMED DO BRAZIL", société implantée au Brésil, enregistrée à MARINGA, évaluées à 241 906,15 €, étant précisé que ces actions représentent 99,99 % du capital de la société "VISIOMED DO BRAZIL".

#### Immobilisations corporelles :

- Le matériel servant à son exploitation, évalué à une valeur totale de 277 124,49 €.

#### Créances rattachées à des participations ;

- le prêt consenti par l'Apporteur à la société "VISIOMED DO BRASIL" pour un montant de 90 000 € ;

#### Créances diverses :

## Règles et méthodes comptables

- la créance de compte courant détenue par l'Apporteur à l'encontre de la société "BEWELLCONNECT CORP.", évaluée à 2 517 848,24 € ;
- la créance d'intérêts financiers détenue par l'Apporteur à l'encontre de la société "BEWELLCONNECT CORP." au titre de ce compte courant, évaluée à 38 146,59 € ;
- le compte client détenu par l'Apporteur à l'encontre de la société "BEWELLCONNECT CORP.", évalué globalement à 402 430,63 € ;
- le compte client détenu par l'Apporteur à l'encontre de la société "VISIOMED DO BRASIL", évalué globalement à 21 925,00 € ;

Valeur totale de l'apport du fonds et des actions de 4 817 120 €.

Toutes les informations données dans les présentes annexes tiennent compte des apports effectués.

## Note sur le bilan

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2016	Entrées	Virements de poste à poste et corrections +/-	Sorties	Au 31/12/2017
Frais d'établissement	1 714 573	979 700	0	0	2 694 273
Frais de développement	414 446	136 821	133 220	674 487	0
Concessions, brevets et droits similaires	4 189 912	40 348	0	137 171	4 093 089
Autres immobilisations incorporelles	259 705	43 250	0	237 055	65 901
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	133 220	0	-133 220		0
<b>Total 1 Incorporelles</b>	<b>6 711 856</b>	<b>1 200 119</b>	<b>0</b>	<b>1 048 713</b>	<b>6 853 263</b>
Installations générales et agencements	414 985	243 707			658 692
Installations techniques, matériels et outillages	299 714	198 127		303 612	194 229
Matériel de transport	16 163				16 163
Matériel de bureau et informatique, mobilier	326 569	53 254		63 186	316 637
<b>Total 2 Corporelles</b>	<b>1 057 431</b>	<b>495 088</b>	<b>0</b>	<b>366 798</b>	<b>1 185 721</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 769 287</b>	<b>1 695 207</b>	<b>0</b>	<b>1 415 511</b>	<b>8 038 984</b>

Les frais d'augmentation de capital sont liés aux opérations sur capital (se référer au paragraphe sur les capitaux propres).

L'augmentation des frais de recherche et développement provient de développements d'applications pour de nouveaux produits et de reclassement venant des avances et acomptes.

Les mouvements du poste installations générales s'expliquent par l'aménagement d'un nouvel entrepôt.

L'augmentation du poste Installations techniques, matériels et outillage est constituée d'achats de moules de fabrication.

Toutes les sorties sont dues aux apports effectués en faveur de BewellConnect SAS.

## Note sur le bilan

## Tableau des amortissements :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2016	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2017
Frais d'établissement	671 009	677 813	0	1 348 823
Frais de développement	28 615	52 452	81 066	
Concessions, brevets et droits similaires	88 413	22 557	16 847	94 124
Autres immobilisations incorporelles Avances, acomptes sur immo. incorporelles	176 218	88 302	228 721	35 798
<b>Total 1</b>	<b>964 255</b>	<b>841 124</b>	<b>326 634</b>	<b>1 478 745</b>
Installations générales et agencements	81 354	78 994		160 348
Installations techniques, matériels et outillages	195 671	25 602	45 517	175 756
Matériel de transport	8 163	2 233		10 395
Matériel de bureau informatique, mobilier	74 314	85 791	44 156	115 949
<b>Total 2</b>	<b>359 502</b>	<b>192 620</b>	<b>89 673</b>	<b>462 448</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 323 757</b>	<b>1 033 744</b>	<b>416 307</b>	<b>1 941 193</b>

## Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice (hors Autres immobilisations Financières):

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2016	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 31/12/2017	Provision	Valeur Nette au 31/12/2017
<b>Filiales détenues à + 50 %</b>						
BewellConnect SAS (Paris 100%) (i)(iv)	41 500	4 817 120		4 858 620	2 400 664	2 457 956
Visiomed SAS (Paris 95,43%)	486 894			486 894	0	486 894
Bewell Connect Corp. (Boston USA, 70%)(i)	664		664	0	0	0
Visiomed do Brasil (Maringa, 99.99 %) (i) (ii)	150 565	91 341	241 906	0	0	0
EPIDERM (Paris, 100%) (iii)		20 000		20 000		20 000
<b>Participations détenues entre 10 et 50%</b>						
VISIOMED Tech. (Shenzen, China 10%)	12 900			12 900	0	12 900
Medical Intelligence Service (Paris 25%) (i)	500 000	0	500 000	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 192 523</b>	<b>4 928 461</b>	<b>742 570</b>	<b>5 378 414</b>	<b>2 400 664</b>	<b>2 977 750</b>

(i) En date du 22 décembre 2017, la raison sociale de la société In Pharma SAS a été modifiée en BewellConnect SAS et le 31 décembre 2017, un apport par la société Visiomed Group a été réalisé en faveur de Bewell Connect SAS : la valeur de cet apport est de 4 817 120 euros, rémunéré par une attribution d'actions émises par la société bénéficiaire de l'apport en faveur de Visiomed Group.

## Note sur le bilan

Les éléments de la colonne « cession » font partie de cet apport.

(ii) En mai 2017, la société Visiomed Group a acquis les 10 % restants de la société Visiomed do Brasil, basée à Maringa, Brésil, et a participé à une augmentation de capital en faveur de Visiomed do Brazil. L'actionnaire minoritaire ne détient plus que 100 titres sur les 848 300 au total.

(iii) En février 2017, la société Visiomed Group a acquis 100 % des titres de la société Epiderm pour la somme de 20 000 euros.

(iv) Les titres de la société BewellConnect SAS ont été dépréciés pour tenir compte de la quote part de situation nette de BewellConnect SAS et des perspectives de croissance sur les années à venir.

Toutes les cessions concernent l'apport en faveur de BewellConnect SAS.

## Liste des filiales et des participations au 31 décembre 2017

Sociétés concernées	Nb d'actions	Capital détenu	Capitaux propres y compris résultat	Chiffre d'affaires	Créances	Résultat Net
BewellConnect SAS	971 724	95,43%	2 210 650	0	70 150	-248 227
Visiomed SAS	27 401	100,00%	2 476 061	10 225 371	2 078 215	28 51€
Visiomed Tech. Ltd	100 000	10,00%	-177 555	1 945 029	0	-112 260
Epiderm SAS	1 510 000	100,00%	-353 254	16 273	295 553	-283 407

Au 28 décembre 2017, la société Visiomed SAS a bénéficié d'un abandon de créances à caractère financier avec retour à meilleure fortune (se référer au paragraphe sur le résultat financier).

Le 21 décembre 2017, la société In Pharma SAS, devenue BewellConnect SAS et détenue à 100% par Visiomed Group, a racheté les 1 250 parts de la société Visiomed SAS.

De ce fait, Visiomed Group détient 100 %, directement et indirectement, de la société Visiomed SAS.

## État des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 5 143 111 € en valeur brute au 31/12/2017 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>	<b>311 766</b>	<b>0</b>	<b>311 766</b>
Autres immobilisations financières	311 766		311 766
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>	<b>4 831 347</b>	<b>4 828 282</b>	<b>3 065</b>
Avances, acomptes versés sur commandes	73 036	73 036	
Clients	84 360	84 360	
Clients douteux	3 065		3 065
Personnel et comptes rattachés	43 540	43 540	
Etat : impôts et taxes diverses	1 205 811	1 205 811	
Groupe et associés	2 533 948	2 533 948	

## Note sur le bilan

Débiteurs divers	397 322	397 322	
Charges constatées d'avance	490 265	490 265	
<b>TOTAL</b>	<b>5 143 113</b>	<b>4 828 282</b>	<b>314 831</b>

Les débiteurs divers se décomposent comme suit ;

Créances au titre des retenues dans le cadre d'un contrat de financement de balance:	101 849 euros
Fournisseurs débiteurs :	74 095 euros
Autres créances :	150 046 euros
CICE :	71 331 euros

Les créances sur l'État comprennent un montant de 506 593 euros correspondant au Crédit d'impôt recherche et innovation à recevoir au titre de 2016 (426 593 euros) et un estimé partiel de 80 000 euros au titre de 2017.

Le montant Groupe et associés se décompose de la façon suivante ;

Visiomed SAS	2 043 172 euros
BewellConnect SAS	70 150 euros
BewellConnect Corp.	125 073 euros
Epiderm	295 553 euros

## Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017
Personnel – avances permanentes	43 540
Produits à recevoir – Dégrèvement CFE	17 796
Produits à recevoir - CICE	71 331
<b>TOTAL</b>	<b>132 667</b>

## Dépréciation des actifs circulants

CREANCES	31/12/2016	Dotation	Reprise	31/12/2017
Dépréciation des stocks	2 068	0	1 817	251
Dépréciation des Créances douteuses	39 344	13 101	38 528	13 917
Dépréciation avance Factor	18 135	0	0	18 135
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	3197	4 569	3 197	4 569
<b>TOTAL</b>	<b>62 744</b>	<b>17 670</b>	<b>43 542</b>	<b>36 872</b>

Les dotations ont été constatées en résultat d'exploitation à hauteur de 13 101 euros et 4 569 euros en résultat financier.

Les reprises ont été constatées en résultat d'exploitation à hauteur de 40 345 euros et en résultat financier à hauteur de 3 197 euros.

## Note sur le bilan

**Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 490 265 €.

Chiffres exprimés en euros	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Loyers et charges	230 980		
Autres charges constatées d'avance	41 818		
Salons	217 467		
<b>TOTAL</b>	<b>490 265</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les charges constatées d'avance sont uniquement liées à des charges d'exploitation, dont le fait générateur est intervenu sur 2018.

Les charges constatées d'avance au titre des « Salons » concernent les dépenses liées au salon CES (Consumer Electronique Show), qui se déroule à Las Vegas début janvier 2018.

## Note sur le bilan

### Capitaux propres

Affectation des résultats de l'exercice 2016 :

Selon la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juillet 2017 statuant sur les comptes, la perte de -13 030 419 euros a été affectée en totalité en Report à Nouveau.

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 31/12/2016	Affectations des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2017
Capital	6 782 316	0	7 429 595	0	14 211 911
Primes d'émission	17 632 539	0	11 010 759	0	28 643 298
Réserve légale	20 943	0	0	0	20 943
Report à Nouveau	-1 303 941	-13 030 419	0	0	-14 334 360
Résultat de l'exercice	-13 030 419	13 030 419	-15 726 807	0	-15 726 807
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>10 101 438</b>	<b>0</b>	<b>2 713 547</b>	<b>0</b>	<b>12 814 985</b>

Les augmentations de capital et les réductions de capital sont décrites dans les paragraphes « Composition du capital social » et « Obligations convertibles en actions ».

### Composition du capital social

	Nombre	Valeur Nominale
Titres composant le capital au début de l'exercice	13 564 631	0,50
Titres émis par conversion d'OCA	9 560 519	0,50
Titres émis par attribution d'actions gratuites	170 000	0,50
Titres émis par exercice de BSA gratuits	627 606	0,50
Titres émis par augmentation de capital réservée	4 501 065	0,50
Titres composant le capital à la fin de l'exercice	28 423 821	0,50

Par délégation de l'Assemblée générale du 29 septembre 2016, le conseil d'administration du 21 octobre 2016 a décidé l'attribution de 12 743 128 BSA gratuits à l'ensemble des actionnaires, avec une attribution au 31 octobre 2016, une action détenue égale 1 BSA, et la parité a été fixée à 41 BSA pour 7 actions nouvelles.

La période d'exercice a été fixée du 31 octobre 2016 au 31 janvier 2017. A cette occasion, et sur l'exercice 2017, il a été créé 627 606 titres et l'augmentation de capital qui en a découlé s'élève à 1 349 353 euros, prime d'émission de 1 035 550 euros incluse.

Par délégation de l'Assemblée générale du 29 septembre 2016, le conseil d'administration du 5 décembre 2017 a constaté l'augmentation de capital de 2 721 490 titres, pour un montant de 2 558 201,60 euros, prime d'émission de 1 197 45,60 euros incluse et le conseil d'administration du 18 décembre 2017 a constaté l'augmentation de capital de 1 779 575 titres, pour un montant de 1 672 801,50 euros, prime d'émission de 783 013 euros incluse.

Par ailleurs, il est rappelé que, suivant l'assemblée générale du 30 décembre 2009, le conseil d'administration du 13 avril 2010 avait attribué au profit de deux salariés 224 511 bons de créateur d'entreprises donnant droit de souscrire à 112 255 actions nouvelles, exerçables à partir du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 à un prix d'exercice de 2,25 € et selon la parité d'exercice pour leurs titulaires de 2 BSPCE exercés pour 1 action nouvelle souscrite. Par décision lors de l'assemblée générale mixte du 18 juin 2015, la date limite d'exercice de ses bons a été reportée au 31 décembre 2018.

**BSA 1** : Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015, et suivant le conseil d'administration du 30 juillet 2015, il a été attribué 400 000 bons de souscriptions d'actions au Président de Visiomed

## Note sur le bilan

Group. Ces bons ont été souscrits au prix de 0,10 euros chacun, (soit 40 000 euros), exerçables jusqu'au 31 décembre 2021, et le prix d'émission d'une action nouvelle en exercice d'un BSA sera de 3,18 euros (0,50 de nominal et 2,68 de prime d'émission), et selon une parité de 1 BSA pour 1 action nouvelle. Au 31 décembre 2017, il n'y a eu aucun exercice de ces BSA.

**Actions Gratuites** (qui donneront lieu à création d'action le jour de l'acquisition): Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 30 juillet 2015, il a été attribué 120 000 actions gratuites au Directeur Général de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle le bénéficiaire ne sera pas titulaire des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles. Le bénéficiaire devra conserver au moins 80 000 actions jusqu'à la fin de son mandat de Directeur Général.

Ces actions gratuites ont été définitivement acquises par le bénéficiaire le 30 juillet 2017.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 18 décembre 2015, il a été attribué 50 000 actions gratuites à deux salariés de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Ces actions gratuites ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 18 décembre 2017.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 7 octobre 2016, il a été attribué 10 000 actions gratuites à une salariée de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 26 décembre 2016, il a été attribué 30 000 actions gratuites à un salarié de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 20 octobre 2017, il a été attribué 15 000 actions gratuites à une salariée de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

## Obligations convertibles en actions

**BEOCABSA** : Le 6 août 2015, la société Visiomed Group a procédé à l'émission de 6 bons d'émissions d'obligations convertibles en action, assorties de bons de souscription d'action, (BEOCABSA), soit 6 tranches, dont les caractéristiques sont les suivantes :

### Obligations convertibles en actions (OCA)

Durée pour l'exercice (ou tirage) des bons d'émissions : 24 mois à compter du 6 août 2015

Nombre OCA pour 6 tranches : 900 (une tranche correspond à 150 OCA)

Valeur nominale totale des obligations convertibles : 9 000 000 euros (i.e. 10 000 euros par OCA)

Durée pour la conversion des OCA en actions : 12 mois, à compter de la date de tirage de la tranche (i.e. le tirage correspond au versement par le détenteur des BEOCABSA au profit de Visiomed Group du montant des obligations convertibles en actions)

Prix d'exercice des OCA (à la demande du souscripteur des BEOCABSA ou de l'émetteur sous conditions) : 8 820 000 euros (soit 1 470 000 d'euros par tranche de BEOCABSA) auquel s'ajoute le versement de 6% de « commitment fees » (constatés en frais d'augmentation de capital).

## Note sur le bilan

Les OCA ne sont pas porteuses d'intérêts. Si au terme du délai de 12 mois à compter du tirage de la tranche, les OCA n'ont pas été converties, l'émetteur devra rembourser les détenteurs d'OCA sans prime de non conversion (et sans intérêts).

Le prix de conversion est déterminé au moment de l'exercice de la tranche, selon l' « Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

### Bons de souscription d'actions (BSA)

Nombre : selon les modalités de calcul, lors du tirage des tranches d'OCA, selon l' « Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

Durée pour l'exercice des BSA : 36 mois à compter de la date de tirage de la tranche (i.e. le versement des fonds liés aux OCA par le souscripteur des OCABSA)

1 BSA donne droit à 1 action nouvelle.

Au 31 décembre 2016, les 6 tranches ont été tirées, la totalité des OCA a été convertie et 1 800 000 BSA ont été exercés sur 2016. Il reste 732 227 BSA à exercer au 31 décembre 2017.

**BEOCABSA :** Le 12 avril 2016, la société Visiomed Group a procédé à l'émission de 1 800 bons d'émissions d'obligations convertibles en action, assorties de bons de souscription d'action, (BEOCABSA), 2 tranches en 2016 et 6 tranches en 2017.

### Obligations convertibles en actions (OCA)

Durée pour l'exercice (ou tirage) des bons d'émissions : 24 mois à compter du 12 avril 2016

Nombre OCA : 1 800, en 2 engagements du souscripteur des bons d'émissions - 600 OCA en avril 2016 (et tirés à fin décembre 2016) et 1 200 en octobre 2016 pour le second (dont 260 tirés à fin décembre 2016).

Valeur nominale totale des obligations convertibles : 18 000 000 euros

Durée pour la conversion des OCA en actions : 12 mois, à compter de la date de tirage de la tranche  
Prix d'exercice des OCA (à la demande du souscripteur des BEOCABSA ou de l'émetteur sous conditions) : 18 000 000 euros. A cela se rajoute 6% de « commitment fees », à verser par Visiomed Group (et constatés en frais d'augmentation de capital en immobilisations).

Les OCA ne sont pas porteuses d'intérêts. Si au terme du délai de 12 mois à compter du tirage de la tranche, les OCA n'ont pas été converties, l'émetteur devra rembourser les détenteurs d'OCA sans prime de non conversion (et sans intérêts).

Le prix de conversion est déterminé au moment de l'exercice de la tranche, selon l' « Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group le 11 avril 2016.

### Bons de souscription d'actions (BSA)

Nombre : les modalités de calcul, lors du tirage des tranches d'OCA, selon l' « Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

Durée pour l'exercice des BSA : 36 mois, à compter de la date de tirage de la tranche.

1 BSA donne droit à 1 action nouvelle.

Sur l'exercice 2017, les tranches restantes ont été tirées, soit 9,4 M€. 1 286 OCA ont été converties à fin décembre 2017 alors qu'aucun BSA n'a été exercé. A la fin de l'exercice 2017, il restait au titre de cette émission 2 OCA à convertir et 8 046 327 BSA à exercer.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des mouvements sur le capital en 2017 :

Emissions	Titres	Capital	Prime	Total
OCA	9 560 519,00	4 780 259,50	8 079 740,50	12 860 000,00
BSA Gratuits	627 606,00	313 803,00	1 035 549,90	1 349 352,90
Actions Gratuites	170 000,00	85 000,00	-85 000,00	0,00
Placements privés	4 501 065,00	2 250 532,50	1 980 468,60	4 231 001,10

## Note sur le bilan

<b>TOTAL</b>	<b>14 859 190,00</b>	<b>7 429 595,00</b>	<b>11 010 759,00</b>	<b>18 440 354,00</b>
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------

## Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2016	Dotations	Reprises	Au 31/12/2017
Provisions pour litiges	517 333	55 000	517 333	55 000
Provisions pour pertes de change	1 618	1 467	1 618	1 467
<b>TOTAL</b>	<b>518 951</b>	<b>56 467</b>	<b>518 951</b>	<b>56 467</b>

Les dotations 2017 ont été constatées en exploitation pour 55 000 euros, sur un litige commercial.

Les reprises ont été constatées en résultat d'exploitation pour 517 K€, dont 297 K€ non utilisés, et en résultat financier pour 2 K€.

Les reprises correspondent à une provision sur les loyers restants sur d'anciens locaux, 361 K€, car un nouveau locataire a été trouvé, (part non utilisée de la provision 153 K€), 125 K€ de reprise sur litige prud'homains, dont 113 K€ non utilisés et 30 K€ de reprise non utilisée sur un litige commercial.

## États des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	20 000	20 000		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 059 064	3 059 064		
Personnel et comptes rattachés	264 295	264 295		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	344 816	344 816		
Taxe sur la valeur ajoutée	31 547	31 547		
Autres impôts et comptes rattachés	78 593	78 593		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (*)	328 385	328 385		
Autres dettes	11 976	11 976		
<b>TOTAL</b>	<b>4 138 676</b>	<b>4 138 676</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	9 400 000			
Emprunts convertis en cours d'exercice	12 860 000			

(\*) Correspond aux factures fournisseurs liées aux frais d'augmentation de capital de décembre 2017, et aux aménagements du nouvel entrepôt.

## Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan se présente comme suit :

## Note sur le bilan

Rubriques	Exercice 2017
Fournisseurs- factures non parvenues	945 169
Provisions congés payés	170 519
Personnel – autres charges à payer	88 748
Charges sociales sur congés à payer	76 731
Charges sociales sur charges à payer	39 938
Etat –autres charges à payer	78 593
<b>Charges à payer</b>	<b>1 399 698</b>

### Actions propres

En compte 502 à la date de clôture de l'exercice, les actions propres se présentent comme suit ;

En nombre : 75 158

En valeur : 81 231

Compte tenu d'une valeur d'acquisition inférieure à la valorisation au 31 décembre 2017, une provision pour dépréciation de 4 569 euros a été passée.

## Notes sur le compte de résultats

## Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2017 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2017			Exercice 2016
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises	813 737	595 562	1 409 299	1 799 819
Production vendue de services	2 671 300	108 054	2 779 353	2 537 825
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3 485 037</b>	<b>703 616</b>	<b>4 188 652</b>	<b>4 337 644</b>
%	83,2 %	16,8 %	100 %	

Le chiffre d'affaires lié à des prestations de services correspond principalement à des refacturations de frais de structure et de personnel par Visiomed Group à Visiomed SAS, au titre des conventions d'animation et d'assistance conclues entre Visiomed SAS et Visiomed Group.

## Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Subventions d'exploitation	5 021	5 770
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	557 678	101 088
Redevances et autres produits divers de gestion	350 852	351 137
<b>TOTAL</b>	<b>913 551</b>	<b>457 995</b>

Les redevances, pour un montant de 260 679 euros, concernent le contrat de licence de marque avec Visiomed SAS.

## Rémunération du Commissaire aux comptes

Le montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels est de 22 000 euros.

## Notes sur le compte de résultats

## Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -7 118 450 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>111 861</b>	<b>925 678</b>
Produits financiers de participations	85 845	71 710
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	69	391
Reprises sur provisions	4 816	834 047
Différences positives de change	11 096	1 938
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	10 035	17 592
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>7 230 311</b>	<b>4 452 405</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 406 701	4 816
Intérêts	4 874	4 281
Perte sur créances rattachées à des participations	4 770 000	4 367 000
Différences négatives de change	4 709	55
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	44 027	76 253
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-7 118 450</b>	<b>-3 526 727</b>

Les produits financiers de participations concernent les intérêts facturés en 2017 sur les comptes courants de Visiomed SAS, BewellConnect SAS, Bewell Connect Corp et Epiderm.

Les dotations financières aux amortissements et provisions correspondent pour 2 400 664 euros à la dépréciation des titres de BewellConnect SAS.

La perte sur créances rattachées à des participations correspond à l'abandon de créances accordé en décembre 2017 en faveur de Visiomed Sas (4 770 000 euros).

## Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 37 408 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 779 763</b>	<b>49 287</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	32 994	49 287
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 746 770	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 742 356</b>	<b>181 107</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	583	35 891
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 741 773	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		145 216
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>37 408</b>	<b>-131 820</b>

## Notes sur le compte de résultats

Les produits et charges exceptionnels sont principalement liés à l'apport de Visiomed Groupe à sa filiale BewellConnect SAS évoque ci-dessus. Aucun impact sur le résultat exceptionnel.

### Impôt sur les bénéfices

La société VISIOMED GROUP est la tête du Groupe d'intégration fiscale ayant pour autres membres Visiomed SAS et BewellConnect SAS.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

BASES	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
+ Résultat courant	-16 270 808	506 593	-15 764 215
+ Résultat exceptionnel	37 408		37 408
- Autres provisions pour risques			
<b>TOTAL</b>	<b>-16 233 400</b>	<b>506 593</b>	<b>-15 726 807</b>

Dans le tableau ci-dessus, l'impôt correspond aux crédits d'impôts recherche et crédit d'impôt innovation au titre de l'année 2016 (426 593 euros) et une quote-part de celui afférent à l'année 2017 (80 000 euros). Ces montants ont été portés en produits à recevoir

Depuis le 01/01/2011, la société SA VISIOMED GROUP est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA VISIOMED GROUP. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Le déficit reportable du groupe intégré s'élève à 24 549 875 euros (avant résultat fiscal 2017 de l'ensemble).

## Informations diverses

### Évènements postérieurs à la clôture

En 2018, des augmentations de capital sont intervenues au titre de la conversion des 2 OCA restantes à fin décembre 2017 pour : 11 236 euros, assortie d'une prime d'émission de 8 764 euros (soit l'émission de 22 472 actions).

Concomitamment à la signature du contrat d'émission de BOECABSA du 23 février 2018, les BSA non exercés, restant des émissions des BEOCABSA précédentes, ont été rachetés en totalité à leur détenteur par Visiomed Group pour la somme de 900 000 euros.

**BEOCABSA :** Le 23 février 2018, la société Visiomed Group a procédé à l'émission de 66 BEOCABSA « tirés », bons d'émissions d'obligations convertibles en action, assorties de bons de souscription d'action, (BEOCABSA) et de 184 BEOCA « non tirés », bons d'émissions d'obligations convertibles en action.

#### Obligations convertibles en actions (OCA)

Nombre d'OCA : 25 000, dont 6 600 tirées à date.

Valeur nominale totale des obligations convertibles : 25 000 000 euros dont 6 600 000 € « tirés » à date.

Durée pour la conversion des OCA en actions : 18 mois, à compter de la date de tirage de la tranche.

Prix d'exercice des OCA : 23 500 000 euros (soit 94 % de la valeur nominale des OCA).

Les OCA ne sont pas porteuses d'intérêts. Si au terme du délai de 18 mois à compter du tirage de la tranche, les OCA n'ont pas été converties, l'émetteur devra rembourser les détenteurs d'OCA, sans prime de non conversion.

Le prix de conversion est déterminé au moment de l'exercice de la tranche, selon le « Securities Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

#### Bons de souscription d'actions (BSA)

Nombre de BSA : 11 859 584 : selon les modalités de calcul, du « Securities Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

Prix d'exercice : 1,054 euros soit un total de 12 500 000 euros si l'intégralité des BSA était exercée..

Durée pour l'exercice des BSA : 60 mois + 240 jours à compter de la date du tirage de la première série (« Initial Closing Date »), soit jusqu'au 25 octobre 2023.

1 BSA donne droit à 1 action nouvelle.

A titre d'information, au 23 avril 2018, 1 888 OCA ont été converties, pour un montant d'augmentation de capital de 1 773 329,50 euros assortie d'une prime d'émission de 114 670,50 euros. Il reste 4 662 OCA non converties sur cette série.

La totalité des BSA a été émise à date, soit 11 859 584 BSA.

Au 23 avril 2018, aucun BSA n'a été exercé.

#### Emission de BSA gratuits pour les actionnaires

Par délégation de l'Assemblée générale du 29 septembre 2016, le conseil d'administration du 5 mars 2018 a décidé l'attribution de BSA gratuits à l'ensemble des actionnaires. Les conditions d'attributions sont les suivantes :

les BSA gratuits seront émis en même temps que les tirages des séries 1, 2 et 3 des BEOCABSA émises le 23 février 2018. L'exercice de ces BSA conduiront à des augmentations de capital (primes comprises) maximum de 1 664 693 euros pour la première (qui a été émise le 5 mars 2018, avec une parité de 91 BSA pour 5 actions nouvelles, la parité sera revue pour à chaque nouvelle émission) et un total de 3 333 332 euros maximum pour les 2 suivantes.

Le prix d'exercice pour une action nouvelle sera de 1.054 euro.

La période d'exercice a été fixée du 5 mars 2018 au 4 mars 2023, pour l'intégralité des BSA.

## Informations diverses

### Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2017, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2017	Effectif
Cadres	30
Agents de maîtrise, techniciens et employés	16
Ouvriers	
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>

### Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes du Groupe SA VISIOMED GROUP 0112 avenue Kleber 75016 PARIS 16E - FRANCE.

### Rémunération des organes d'administration

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

Engagements donnés	Montant
VMP nanties pour couvrir une ligne de crédit documentaire	400 000
<b>Aval et cautions</b>	<b>400 000</b>
Véhicules en locations longue durée	153 507
Locations de matériels divers	66 982
Locations immobilières	4 061 963
Caution bancaire sur bail 112 KLEBER(*)	437 000
Garantie donnée à un transitaire de Visiomed SAS à hauteur de 150 000 euros	15 528
<b>Autres engagement donnés</b>	<b>4 734 980</b>
	<b>5 134 980</b>

(\*) dans le cadre du nouveau contrat de bail conclu sur le dernier trimestre 2016, Visiomed Group s'est engagé à émettre un caution bancaire de 437 000 euros (non émise à ce jour).

#### Engagements reçus

Engagements reçus	Montant
Abandon de créances à Visiomed SAS avec clause de retour à meilleure fortune	16 445 746
Abandon de créances à In Pharma SAS avec clause de retour à meilleure fortune	226 832
	<b>16 672 578</b>

La société Visiomed Group s'est engagée en date du 28 décembre 2017 à apporter son soutien financier à ses filiales BewellConnect SAS, Visiomed SAS, Visiomed do Brazil, Bewell Connect Corp. et Epiderm jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

## Informations diverses

### Engagements de retraite

---

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 225 529 euros  
Taux d'actualisation : 1,30 %  
Taux de croissance annuelle des salaires : 2,5%  
Age de départ en retraite : 64 ans  
Table de mortalité : INSEE 2016  
Turn over : table 3044

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

---

Le CICE (71 331 euros en 2017) sera utilisé pour le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise à travers notamment des efforts en matière de recherche développement et innovation.

### Transactions significatives non conclues à des conditions normales avec des entreprises liées

---

#### Abandons de créances accordées par Visiomed Group au profit de Visiomed SAS

En date du 28 décembre 2017, un abandon de créances à caractère financier au profit de la société Visiomed SAS à hauteur de 4 770 000 € a été accordé par Visiomed Group. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, sous les mêmes conditions que les abandons précédents.

#### Convention d'animation entre Visiomed Group, Visiomed SAS, Bewell Connect Corp, Visiomed do Brasil, In Pharma (devenue depuis le 22/12/2017 BewellConnect SAS) et Epiderm SAS.

En date du 19 mars 2010, une convention d'animation entre les sociétés Visiomed Group, Visiomed SAS et In Pharma SAS a été mise en place avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette convention d'assistance a été étendue à Visiomed do Brasil, Bewell Connect Corp (avec effet au 01/01/2017) et Epiderm SAS (avec effet au 11/02/2017) le 14/04/2017.

En application de cette convention, la société Visiomed Group fournit des prestations :

- d'assistance à la direction commerciale ;
- d'assistance à la direction des ventes ;
- d'assistance :
  - en matière de management, gestion et d'orientation stratégique,
  - en matière d'administration des ventes,
  - administrative, comptable et financière,
  - stratégie marketing et création.

En contrepartie de ses services, la convention d'animation prévoit que la société Visiomed Group perçoive de la part de la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 2 649 022 € hors taxes à la société Visiomed SAS au titre de cette convention en 2017.

#### Convention d'assistance à la commercialisation entre Visiomed Group et Visiomed SAS, étendue aux sociétés Visiomed do Brazil et Bewell Connect Corp.

En date du 10 septembre 2010, une convention d'assistance à la commercialisation entre les sociétés Visiomed SAS et Visiomed Group a été mise en place avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2010.

En application de cette convention, la société Visiomed fournit toute prestation commerciale et

## **Informations diverses**

notamment d'assistance à la commercialisation des produits Visiomed dans le réseau de la grande distribution.

En contrepartie de ses services, la convention d'assistance prévoit que la société Visiomed Group rétribue à la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

La société Visiomed a ainsi facturé 497 785 € hors taxes de marchandises et 321 439 € hors taxes de prestations de services à la société Visiomed Group au titre de cette convention en 2017, incluant les 5 % de gestion.

La société Visiomed SAS, 402 430 euros à la société Bewell Connect Corp et 21 925 euros à la société Visiomed do Brasil.

### **Contrat de Licence exclusive « Thermoflash » entre Visiomed Group et Visiomed**

Le 29 juillet 2011, la société Visiomed Group a concédé à la société Visiomed la licence d'exploitation, à titre exclusif, de la marque française Thermoflash ®, thermomètre électronique sans contact, sur le territoire français. En contrepartie du droit d'exploitation qui lui conféré, la société Visiomed doit payer une redevance d'un montant correspondant à 5 % hors taxes du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société Visiomed.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 260 679 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2017.

### **Convention d'assistance et de services – Gala Group**

Le 9 mars 2015, un contrat d'assistance et de services a été signé entre Gala Group et Visiomed Group pour une durée de deux ans renouvelables.

L'objet de la convention est la recherche et l'aide à l'ingénierie commerciale auprès des autorités, des partenaires et des opérateurs intervenants dans le domaine de la santé.

Modalités de rémunération : honoraire forfaitaire mensuel de 5 000 euros (hors taxes). Outre ces honoraires forfaitaires, les services seront facturés selon un forfait journée de 800 € hors taxes. Un pourcentage de 4 % sera versé au prestataire sur le chiffre d'affaires des opérations réalisées grâce à son intervention.

Les honoraires constatés dans les comptes de Visiomed Group au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 60 000 euros hors taxes.

Ghislaine ALAJOUANINE est administrateur de Visiomed Group et président de Gala Group.

### **Convention d'avance en comptes courants**

En 2015, une convention d'avances en compte courant entre les sociétés Visiomed Group, Visiomed SAS et BewellConnect SAS (« les parties ») a été conclue.

Cette convention a été étendue à la filiale Bewell Connect Corp. par le conseil d'administration du 30 juillet 2015, Cette convention d'assistance a été étendue à Visiomed do Brasil, par conseil d'administration du 28 décembre 2016, (avec effet au 01/01/2017) et Epiderm SAS (avec effet au 11/02/2017) le 14/04/2017.

Les sommes mises à disposition dans le cadre de la présente convention porteront intérêt au taux Euribor 1 mois + 1,75%.

La présente convention est conclue pour une durée d'une année, à compter rétroactivement du 1 er janvier 2015. Elle se renouvellera par tacite reconduction, d'année en année.

## Informations diverses

L'impact de cette convention sur les comptes annuels de Visiomed Group pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 est un produit financier de 85 845 euros, 57 470 euros avec Visiomed SAS, 27 591 euros avec Bewell Connect Corp, 263 euros avec BewellConnect SAS et 521 euros avec Epiderm.

Au 31 décembre 2017, dans les livres de la société Visiomed Group, la société Visiomed SAS avait un compte courant et un compte client débiteur de 2 078 216 €, la société Bewell Connect Corp. avait un compte débiteur de 125 072 euros, la société BewellConnect SAS avait un compte débiteur de 70 150 euros et la société Epiderm avait un compte débiteur de 295 553 euros.

### **Abandons de créance accordés par Visiomed Group à Visiomed sur les années antérieures**

#### Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune

Sur l'exercice 2011, la société Visiomed Group a procédé à plusieurs abandons de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 3 335 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 31 décembre 2012, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 760 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 30 décembre 2013, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 1 014 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 18 décembre 2015, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 2 211 746 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 28 décembre 2016, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 4 355 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2017 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Les abandons de créance accordés par Visiomed Group bénéficient d'une clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

- lorsque la société bénéficiaire de cet abandon (Visiomed) aura réalisé des bénéfices nets suffisants pour que ses capitaux propres ressortent, à la clôture d'un exercice social postérieur au 31 décembre 2017, au moins égaux au capital social de la société bénéficiaire de l'abandon ;
- sous réserve que la société Visiomed Group en fasse expressément la demande pour chaque exercice, avant l'approbation par les associés de la société bénéficiaire de cet abandon des comptes de l'exercice considéré de la société bénéficiaire;
- et, dans la mesure où son exigibilité n'aura pas pour effet de rendre les capitaux propres de la société bénéficiaire de cet abandon inférieurs à son capital social, de telle façon, qu'au titre d'un exercice donné, la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible pour une partie seulement de son montant.

Dans ce dernier cas, le reliquat de la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible dans les mêmes conditions, au titre d'un exercice social ultérieur et jusqu'à son exigibilité totale, sans que cette exigibilité ne rende les capitaux propres de la société bénéficiaire de l'abandon de créance inférieurs à son capital social.